



Engagé  
pour développer  
les compétences  
**dans un  
secteur vital**

Rapport d'activité **2024**

# La formation professionnelle, un outil stratégique au service des priorités du secteur



© Damien Grenon

**Jean-Pierre Mercier**  
Président

La formation professionnelle joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité de notre système sanitaire, social et médico-social. En offrant aux professionnels de santé la possibilité de maintenir et d'enrichir leurs compétences, elle contribue directement à l'excellence des soins dispensés et à une prise en charge optimale des publics accueillis.

de professionnels qualifiés, allongement des carrières conjugué aux risques d'usure professionnelle... les défis à relever sont nombreux.

Les branches professionnelles s'appuient sur l'OPCO Santé pour traduire leurs priorités emploi et formation en réponses concrètes aux besoins des 10 000 adhérents. Partout en France, les délégations de l'OPCO Santé leur proposent des solutions efficaces en faveur de l'attractivité du secteur, du recrutement, de la qualification et de la sécurisation des parcours professionnels. Claires et stables en 2024, ces orientations stratégiques commencent déjà à porter leurs fruits. La gouvernance paritaire sait qu'elle peut compter sur les équipes de l'OPCO Santé pour accélérer encore, afin d'amplifier ces résultats positifs.



© Joseph Melin

**Éric Deniset**  
Vice-président

Consciente des mutations profondes que traverse le secteur privé de la santé, la gouvernance paritaire s'investit pleinement pour faire de la formation professionnelle un outil stratégique au service des enjeux des structures du sanitaire, du social et du médico-social. Difficultés économiques, besoins croissants de soins et d'accompagnement des publics vulnérables, pénurie

# Avoir un impact tangible sur les parcours professionnels



© Bruno Mazodier

**Rémy Mazzocchi**  
Directeur général

L'OPCO Santé s'affirme toujours plus comme un allié incontournable du secteur privé de la santé, du social et du médico-social. Notre mission s'étend désormais pour couvrir l'ensemble des parcours professionnels, de l'intégration à la fin de carrière, garantissant que les professionnels en poste puissent évoluer dans le secteur.

En 2024, une année marquée par des investissements formation conséquents et en hausse, nous avons continué à démontrer l'importance cruciale de la formation professionnelle dans le secteur privé de la santé. Face aux défis du recrutement et de la fidélisation, nous avons intensifié nos efforts pour accompagner nos adhérents, les salariés et les candidats à l'entrée dans le secteur. Nous intervenons également

pour proposer des solutions de financement aux projets de reconversion professionnelle, afin de prévenir les inaptitudes. Par un pilotage et une gestion rigoureux, nous garantissons aux branches professionnelles et à nos adhérents une optimisation maximale des fonds qui nous sont confiés et sont alloués avec la plus grande efficacité au service des stratégies emploi et formation du secteur.

Notre objectif est clair : chaque euro confié est investi dans l'avenir professionnel des salariés actuels et futurs du secteur privé de la santé. Ce rapport d'activité 2024 en apporte la preuve concrète. L'OPCO Santé s'engage à poursuivre sa mission avec rigueur et transparence en veillant à ce que l'investissement formation de ses adhérents génère les meilleurs résultats possibles.

# L'allié incontournable du secteur privé de la santé

L'OPCO Santé est un opérateur de compétences agréé par l'État, dédié au secteur privé de la santé. Il a pour mission de soutenir le développement de l'emploi, des compétences, des qualifications et des parcours professionnels au sein du secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif, de la branche de la santé au travail

interentreprises, et de celle de l'hospitalisation privée, et du thermalisme.

Les 400 salariés de l'OPCO Santé œuvrent chaque jour pour apporter une expertise sectorielle emploi et formation et des solutions d'accompagnement, de formation et de financement aux entreprises et associations

de toutes tailles, des TPE/PME aux plus grandes structures.

## L'OPCO Santé regroupe trois branches professionnelles

### Le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (SSSMS) qui compte

- 6 257 structures
- 20 540 établissements
- 1 040 306 salariés

### L'hospitalisation privée à statut commercial (HP) qui compte

- 2 502 structures
- 3 718 établissements pour 275 371 salariés, incluant le secteur du thermalisme

### Les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) qui comptent

- 180 associations
- 17 768 salariés

## Une vision collective pour répondre aux défis du secteur

Chaque instance de l'OPCO Santé est paritaire, composée à parts égales de représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, toutes représentatives au sein des branches professionnelles.



© Gettyimages/Anchalee Phammaha

**Un conseil d'administration de 40 membres** est chargé de prendre les décisions pour l'ensemble des périmètres de l'OPCO Santé.

Il s'assure également de la bonne utilisation des fonds légaux et du respect des orientations stratégiques des branches professionnelles en veillant à la répartition des fonds conventionnels.

**Un bureau**, en appui du conseil d'administration, prépare les travaux et veille à la mise en œuvre des décisions.

**Quatre commissions paritaires** favorisent la transversalité : la commission alternance se concentre sur les dispositifs alternance et leurs financements ; la commission des publics

prioritaires, qui a en charge des besoins spécifiques de certains adhérents ou de leurs salariés tels que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les structures de moins de 50 salariés, les salariés de faible niveau de qualification ; la commission de coordination des politiques emploi et formation des branches professionnelles assure la coordination entre les différentes branches professionnelles ; et la commission communication fixe les grandes orientations en communication, notamment autour des enjeux d'attractivité du secteur et de promotion de ses métiers.

**Trois sections paritaires professionnelles (SPP)** assurent un suivi rapproché de la mise en application des

priorités des trois branches. Elles émettent des recommandations en matière de prise en charge et suivent les indicateurs techniques et financiers.

**Trois comités d'appui à la gestion interne** sont dédiés au bon fonctionnement de l'organisation : le comité d'audit et de contrôle interne, le comité des recours et le comité des finances.

# 50

Plus de  
délibérations votées par  
le conseil d'administration  
en 2024



## L'Observatoire : éclairer et anticiper les évolutions

L'Observatoire mène des études prospectives sur les enjeux de l'emploi et de la formation pour l'ensemble des branches professionnelles. Deux nouvelles études, essentielles pour le secteur privé de la santé, sont venues enrichir cette démarche en 2024.

### L'impact du numérique dans les métiers de la branche des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)

En 2024, l'Observatoire de l'OPCO Santé a réalisé et publié une étude majeure sur l'impact du numérique dans les métiers de la branche des SPSTI. Cette étude a mis en lumière des enjeux significatifs liés à la transformation numérique du secteur. Pour répondre aux défis identifiés, l'OPCO Santé a déployé un plan d'action dédié : un webinar pour présenter les résultats de l'étude à l'ensemble des adhérents de la branche, puis cinq ateliers en présentiel dans différentes régions de France, pour décrypter

plus en profondeur les impacts du numérique dans le secteur en matière d'enjeux RH et formation. Il s'agissait de permettre aux participants issus des fonctions RH et formation de préparer leurs futurs plans de développement des compétences. D'autres services complémentaires verront le jour en 2025.

**Lien de l'étude :** <https://www.opco-sante.fr/etude-dimpact-des-nouvelles-technologies-sur-les-metiers-au-sein-de-la-branche-professionnelle-des-0>

### La cartographie des emplois et des compétences du secteur privé de la santé

Lancée fin 2023, la cartographie des emplois et des compétences de l'OPCO Santé a été livrée en juillet 2024. Ce projet, couvrant l'ensemble des branches (SSSMS, HP, SPSTI), constitue un outil stratégique pour les adhérents, salariés et demandeurs d'emploi.

Son objectif est de rendre plus lisibles les parcours professionnels, en identifiant les passerelles entre les métiers et les compétences à acquérir pour évoluer. Elle facilite ainsi l'accès à l'information sur les qualifications nécessaires, et accompagne

ceux qui souhaitent progresser dans le secteur, entre les différentes branches, mais aussi entre les secteurs d'activité.

Cette cartographie a d'abord porté sur une cinquantaine de métiers, permettant ainsi de couvrir l'essentiel des professions exercées par les 1,3 million de salariés du secteur et de créer des fiches emploi dédiées.

En 2025, elle sera enrichie et digitalisée afin d'en renforcer la visibilité.



© Jean-Marie Heindinger

# Les actions de l'OPCO Santé pour faire progresser la formation

UN NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS QUI AUGMENTE

 **+15%**  
par rapport à 2023

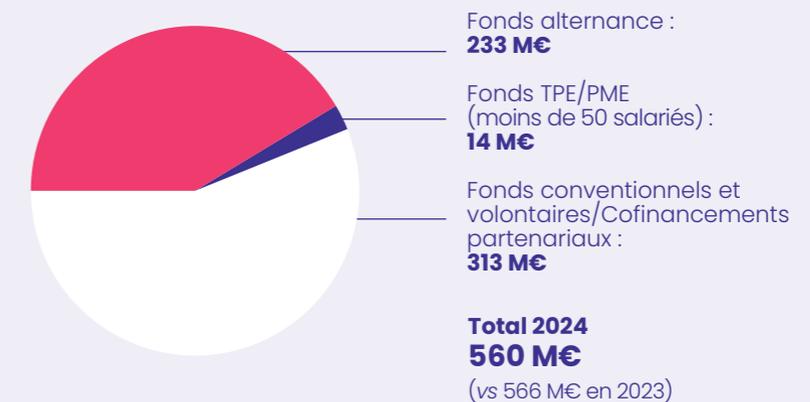


Avec **plus d'une personne sur deux** ayant suivi une formation, le nombre de salariés formés en 2024 continue de progresser.

## Des fonds gérés qui se maintiennent

Ressources financières administrées par l'OPCO Santé pour financer la formation professionnelle, les fonds gérés regroupent les dotations alternance et TPE/PME attribuées par France compétences, les contributions conventionnelles des branches professionnelles et les versements volontaires des adhérents ainsi que les cofinancements externes nationaux et régionaux.

Alors que les adhérents cotisent pour la contribution légale à hauteur d'environ 350 M€, ils ne disposent que de 70 % de ce montant pour financer l'alternance et les plans de développement des compétences des structures de moins de 50 salariés. Cet écart est compensé par les efforts supplémentaires qu'ils consentent à faire, conformément aux politiques de branche en vigueur, et les investissements qu'ils confient à l'OPCO Santé pour renforcer davantage leur stratégie emploi et formation.



## Des investissements en formation en croissance

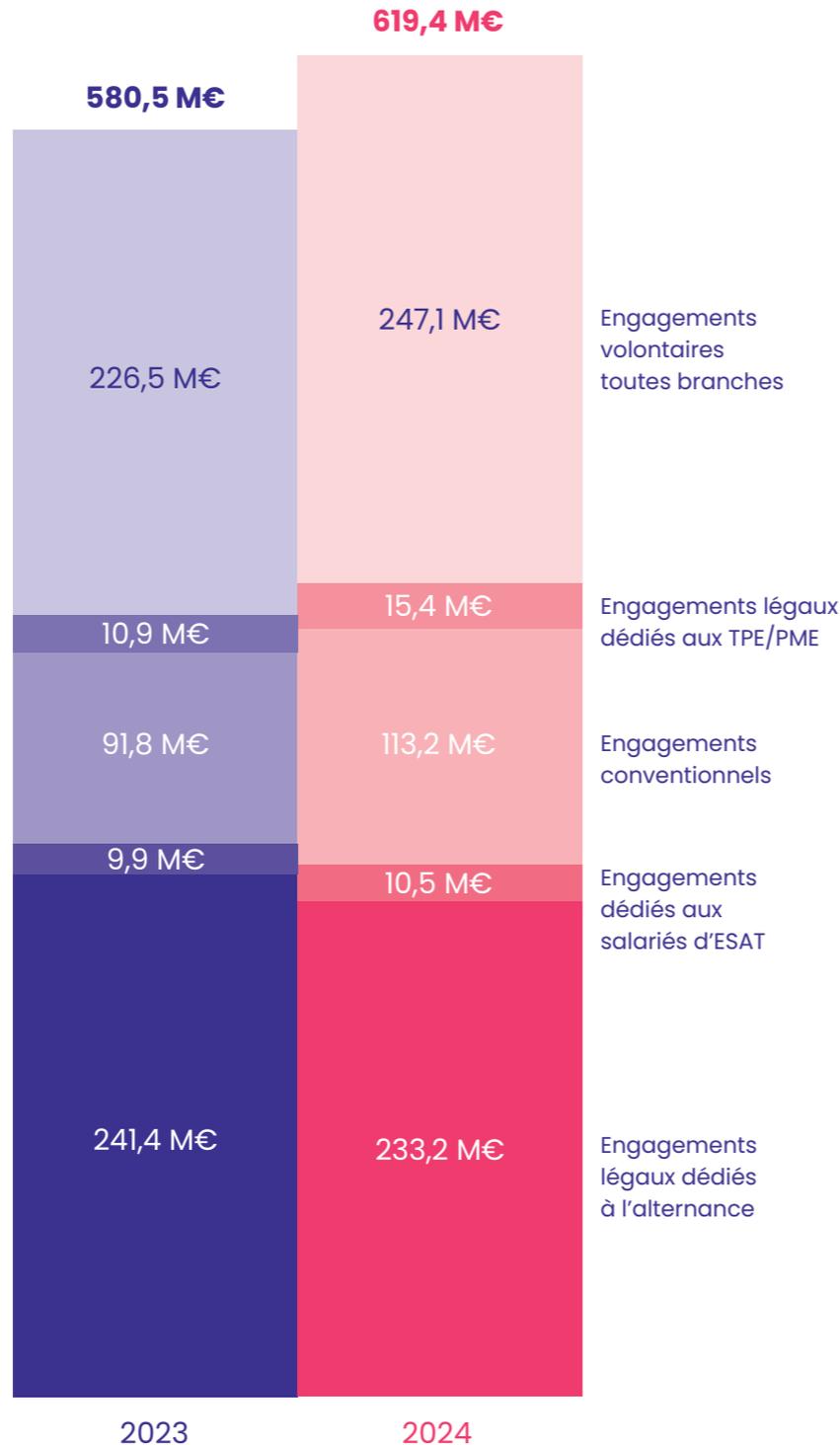
L'investissement en formation a progressé de 6 %, porté par la dynamique des engagements conventionnels et volontaires. Ces derniers enregistrent une hausse de 9 %, illustrant la forte volonté des adhérents d'investir dans la formation. Cette tendance témoigne également de la confiance accordée à l'OPCO Santé pour les accompagner et leur proposer des solutions adaptées, leur permettant d'optimiser leur budget et de déployer une stratégie emploi et formation ambitieuse.

La moitié de l'investissement en formation a été consacrée aux formations qualifiantes, contribuant au financement de 22 000 parcours. Ces formations concernent principalement les diplômes cœur de métier du secteur.

- DE\* aide-soignant : 4 044
- DE éducateur spécialisé : 2 055
- DE accompagnant éducatif et social : 1 804
- DE moniteur éducateur : 1 054
- DE infirmier : 1 018.

\* Diplôme d'État.

Près de  
**620 M€**  
de fonds investis au total en 2024



## TPE/PME : plus de trois salariés sur quatre formés

Le conseil d'administration a souhaité que l'OPCO Santé intensifie son engagement en direction des entreprises et associations de moins de 50 salariés.



**Les financements dédiés aux structures de moins de 50 salariés ont été revalorisés pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques :**

- l'enveloppe pour les actions collectives des TPE/PME a augmenté de 500 000 € ;
- l'aide TPE/PME a été revalorisée avec un plafond de prise en charge par structure passé de 6 000 € à 8 000 € par an ;
- les rémunérations des salariés en formation ont été prises en charge à hauteur du SMIC et les coûts pédagogiques déplafonnés.

Les résultats de cet engagement sont probants : 76 % des salariés de TPE/PME ont bénéficié d'une formation en 2024, soit une augmentation de près de 7 %

par rapport à 2023 en nombre de salariés.

**Rendre l'information accessible et simplifier la formation professionnelle est essentiel pour ces structures, souvent dépourvues de service RH dédié.**

C'est pourquoi nous avons organisé deux webinars spécifiques, permettant d'informer 657 adhérents sur les dispositifs de formation, les modalités de financement et l'élaboration de leurs plans de développement des compétences. En facilitant le passage à l'action, nous contribuons à rendre la formation plus accessible.

**27 000**  
entreprises ou associations

de moins de 50 salariés aiguillées et conseillées par notre centre de relation clients

# Concrétiser les efforts des branches

## Le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (SSSMS)



Les fonds mutualisés de branche (FMB) ont connu une hausse de plus de 10 M€, témoignant des investissements importants de la branche SSSMS en faveur des priorités emploi et formation essentielles au secteur associatif. Cette progression illustre un engagement fort en soutien des orientations de branche.

## La branche de l'hospitalisation privée et du thermalisme



Cette nette augmentation des fonds conventionnels de branche s'explique par la stabilité des priorités de branche entre 2023 et 2024, ainsi que par l'adéquation de ces priorités aux besoins des adhérents, favorisant ainsi une forte mobilisation.

## La branche des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)



La branche SPSTI a mis à disposition de ses adhérents des fonds conventionnels plus importants (+3 M€). Ces ressources ont été largement utilisées, notamment grâce à la définition de priorités sectorielles plus ciblées, permettant une meilleure adaptation aux besoins des adhérents et une éligibilité élargie des actions de formation.

UN LÉGER RECU  
DES ENGAGEMENTS DÉDIÉS  
À L'ALTERNANCE

2023  
241,4 M€

2024  
233,2 M€

↙  
-3,4%  
par rapport  
à 2023

## L'alternance, un outil performant d'intégration et de fidélisation

Même si l'on constate une légère érosion des engagements en faveur de l'alternance, ces dispositifs restent des outils puissants d'intégration et d'évolution dans un secteur réglementé où la détention d'un diplôme est très souvent nécessaire pour exercer. Dans la majorité des cas, il s'agit de formations longues, d'une durée comprise entre un et trois ans.

Ces dispositifs d'alternance permettent aussi de coller aux réalités des métiers de l'humain, en conjuguant cours théoriques et stages pratiques, au plus près du terrain et des publics accompagnés. Pour faire face à cette légère érosion et aux évolutions réglementaires des dispositifs, des adaptations devront être pensées permettant d'être encore plus efficace dans la construction des parcours professionnels.

## L'alternance, un outil performant d'intégration et de fidélisation

### Le contrat d'apprentissage

Absent des fonctions cœur de métier avant la réforme de 2018, le contrat d'apprentissage s'est stabilisé entre 2023 et 2024, confirmant son rôle de voie d'accès privilégiée au secteur. Ce dispositif de formation professionnelle contribue à pallier

la pénurie de professionnels qualifiés, la formation initiale ne permettant pas de répondre pleinement aux besoins en France. À titre d'illustration, alors que 5 000 étudiants se forment au diplôme d'éducateur spécialisé chaque année par la voie de la formation initiale\*, l'OPCO Santé finance à lui seul la formation de près de 2 000 d'entre eux

par an pour ses adhérents. L'évolution de l'apprentissage semble toutefois freinée par plusieurs facteurs : difficultés de recrutement, complexité de mise en œuvre pour les petites structures et instabilité du cadre légal.

\* Source : Data.drees.solidarites-sante.gouv.fr / Données statistiques publiques en santé et social.

### Le contrat de professionnalisation

Le nombre de contrats affiche une baisse de 14 %, une tendance amplifiée par la suppression

de l'aide au recrutement de 6 000 € instaurée par le décret du 1<sup>er</sup> mai 2024.

### Le dispositif Pro-A

Ce dispositif suscite un fort engouement, notamment depuis l'impulsion du plan de relance dont l'OPCO Santé a bénéficié en 2021-2022.

Il répond pleinement aux besoins de qualification du secteur privé de la santé. Totalement intégré aux parcours professionnel,

ce dispositif permet à un salarié de se former pour obtenir un diplôme supérieur à celui qu'il détenait auparavant, tout en conservant son emploi et donc, son salaire. Le succès de ce dispositif repose sur l'engagement des branches professionnelles, qui, en compensant l'insuffisance des financements légaux grâce

à leurs fonds mutualisés, assurent désormais 60 % du financement de la Pro-A. Malgré cet effort plus que conséquent, les besoins sont aujourd'hui trois fois supérieurs aux financements disponibles. Conscientes de cet enjeu, les branches de l'OPCO Santé font de la Pro-A une priorité stratégique afin de maximiser les départs en formation.

#### Nombre de contrats d'apprentissage

# 14 666



14 317 en 2023, soit +2,4%

#### Contrats d'apprentissage

# 190,3 M€



195,5 M€ en 2023, soit -2,6%

#### Nombre de contrats de professionnalisation

# 1 901



2 226 en 2023, soit -14,6%

#### Contrats de professionnalisation

# 19,5 M€



23,4 M€ en 2023, soit -16,6%

#### Nombre de Pro-A

# 2 153



1 893 en 2023, soit +13,7%

#### Pro-A

# 20,2 M€



17,9 M€ en 2023, soit +12,8%

En 2024, grâce à la Pro-A,

## 127 personnes,

majoritairement aides-soignantes à l'origine, ont pu évoluer vers le métier d'infirmier, tout en restant dans leur structure d'origine.

© Gettyimages/Tom Werner

## Les principaux diplômes financés en alternance par dispositif

	Diplômes	Contrats d'apprentissage	Contrats de professionnalisation	Pro-A	Total
1	DE aide-soignant	2 768	330	807	3 905
2	DE éducateur spécialisé	1 927	102	45	2 074
3	DE accompagnant éducatif et social	1 001	563	305	1 869
4	DE moniteur éducateur	788	167	117	1 072
5	DE infirmier	453	0	165	618
6	CQP surveillant de nuit	0	0	372	372
7	DE psychomotricien	265	0	0	265
8	TFP maître de maison	0	0	242	242
9	TFP secrétaire assistant médico-social	138	52	11	201
10	TFP assistante dentaire	0	40	0	40
11	TFP assistant en santé au travail	0	1	22	23

DE : diplôme d'État.  
CQP : certificat de qualification professionnelle.  
TFP : titre à finalité professionnelle.

## Promouvoir l'alternance : des outils pour accompagner les employeurs

En 2024, l'OPCO Santé a mis en place une stratégie de promotion de l'alternance tout au long de l'année, s'éloignant d'un seul temps fort annuel sur les trois années précédentes.

**Cette approche s'est déclinée en sept étapes clés**, correspondant au parcours des employeurs.

Au démarrage de chaque temps fort, une campagne d'e-mailing à destination de 22 000 contacts adhérents a été mise en place sur les thèmes suivants :

- Rédiger et publier ses offres d'emploi ;
- Améliorer l'attractivité du secteur privé de la santé et de ses métiers ;
- Recruter des alternants ;
- Bien intégrer les alternants et maîtriser les démarches administratives associées ;
- Prévenir les ruptures de contrats ;
- Identifier ses besoins en recrutement pour l'année à venir ;
- Se renseigner sur l'alternance.

**Pour chaque étape, nous avons proposé diverses ressources et actions :**

- webinars et ateliers pratiques ;
- guides et mémos en ligne ;
- vidéos tutoriels et témoignages ;
- participation à des salons de recrutement ;
- enquêtes et outils de comparaison.

**Quelques résultats :**

- les 5 webinars ont permis d'informer 676 participants avec un taux de satisfaction de 88 % ;
- 18 ateliers ont été réalisés avec un taux de participation à 60 % et un taux de satisfaction à 100 %.

En complément, des formats spécifiques coproduits avec l'Agefiph abordent l'inclusion, valorisant la possibilité d'exercer des métiers du secteur privé de la santé en alternance, tout en étant en situation de handicap.

Nous avons également travaillé en partenariat avec *L'Étudiant* pour créer des vidéos de duos en alternance ou fraîchement diplômés afin de promouvoir l'alternance comme voie d'accès au secteur sur trois métiers : psychomotricien, infirmier, masseur-kinésithérapeute.



© Jean-Marie Heidinger

# Les partenariats : optimiser les budgets formation et simplifier les démarches

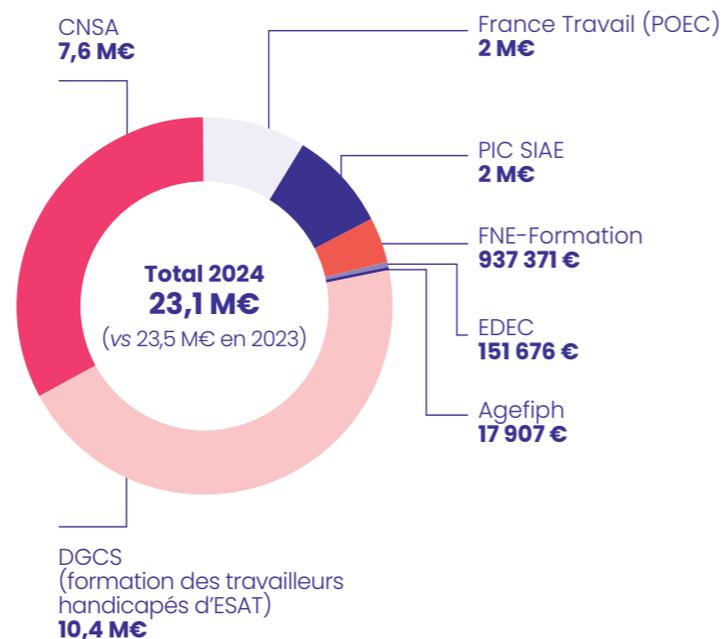
En réunissant les acteurs de l'écosystème emploi et formation et santé-social, l'OPCO Santé facilite l'accès de ses adhérents aux politiques publiques, leur permettant d'en tirer pleinement parti. Concrètement, cela se traduit par plus de 23 M€ mis à leur disposition pour optimiser leur budget formation et ainsi former davantage de professionnels.

## Les partenariats nationaux

En s'appuyant sur une stratégie partenariale solide, l'OPCO Santé contribue à alléger significativement le reste à charge pour les employeurs.

En 2024, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) reste le partenaire privilégié des structures du secteur médico-social (grand âge et handicap).

Le plan d'investissement dans les compétences des structures d'insertion par l'activité économique (PIC SIAE) se maintient au prix d'efforts conséquents pour capter, auprès des pouvoirs publics, des fonds à la hauteur des besoins du secteur.



POEC : préparation opérationnelle à l'emploi collective.  
 PIC SIAE : plan d'investissement dans les compétences des structures d'insertion par l'activité économique.  
 FNE-Formation : Fonds national de l'emploi - Formation.  
 EDEC : engagement de développement de l'emploi et des compétences.  
 Agefiph : association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.  
 DGCS : direction générale de la cohésion sociale.



© Joseph Meilin

La diminution des fonds alloués par France Travail à la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) s'est traduite par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi ayant intégré le secteur. C'est pourtant un sas de préalternance efficace (60 % des demandeurs d'emploi ayant effectué une POEC suivent ensuite une formation en alternance dans le secteur).

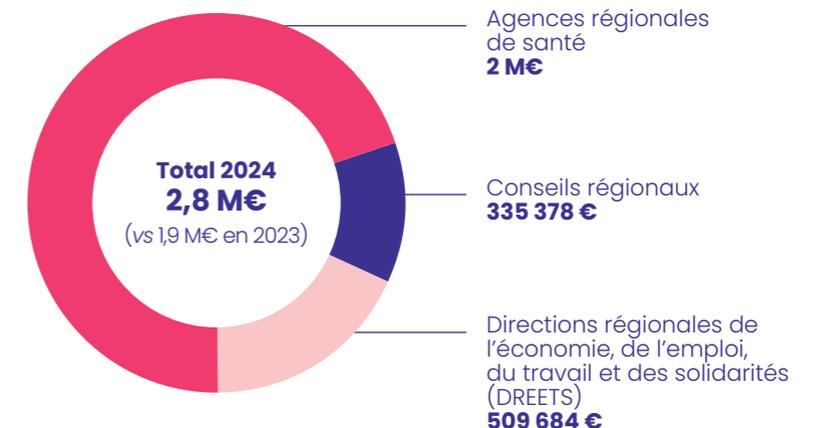
Concernant les partenariats avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le plan pauvreté ne s'est pas poursuivi en 2024. En revanche, les financements engagés pour les travailleurs handicapés d'ESAT restent à un niveau très élevé (l'OPCO Santé est le seul OPCO habilité à collecter et engager les fonds pour la formation des travailleurs

handicapés d'établissements ou de services d'accompagnement par le travail - ESAT).

L'OPCO Santé dispose également d'un partenariat avec l'association Objectif emploi des travailleurs handicapés (OETH), qui permet de cofinancer des parcours qualifiants et professionnalisants au bénéfice des salariés du secteur en risque d'inaptitude (37 en 2024). Il active aussi un partenariat avec CertifPro (réseau des associations de transition pro - ATPro). Ce partenariat a cofinancé la reconversion ou l'évolution de 123 personnes, ce qui représente un montant d'environ 5 M€. Pour terminer, notre partenariat avec l'Association nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) au bénéfice des salariés en situation d'illettrisme ou d'illectronisme aide à mettre en place des actions de prévention et formation des conseillers de l'OPCO Santé.

## Les partenariats régionaux

En 2024, les délégations interrégionales de l'OPCO Santé ont négocié avec leurs partenaires régionaux, aboutissant à la signature de 22 nouvelles conventions de partenariat et à l'engagement de près de 3 M€ pour soutenir les projets de formation de nos adhérents.



UN TAUX DE  
SATISFACTION  
DES ADHÉRENTS  
TRÈS ÉLEVÉ



dont **48 %**  
de très satisfaits

**89%**

EN 2024

# Des solutions reconnues pour répondre aux enjeux RH du secteur

L'offre de services de l'OPCO Santé se positionne comme le prolongement naturel des fonctions RH des structures accompagnées, en offrant un soutien adapté et personnalisé au secteur de la santé.

Cette approche permet aux entreprises de renforcer leur capacité à gérer les ressources humaines, tout en bénéficiant d'un accompagnement expert pour améliorer la performance globale de leur organisation.

## Les webinars

	2023	2024
<b>Nombre de webinars</b>	<b>27</b>	<b>30</b>
<b>Nombre d'inscrits total</b>	<b>12 067</b>	<b>13 755</b>
webinars employeurs	5 894	8 517
webinars salariés	6 173	2 494
webinars IRP	/	231
webinars grand public	/	794
webinars CFA/OF	/	1 718
<hr/>		
Nombre de webinars TPE/PME	1	2
Nombre d'inscrits aux webinars TPE/PME	110	657

**Nous avons maintenu une programmation régulière, permettant une légère hausse du nombre d'inscrits. La satisfaction des adhérents concernant les webinars atteint 98 %, soit une progression d'un point par rapport à 2023.**

## Les ateliers

Les ateliers de l'OPCO Santé sont des sessions pratiques et interactives qui abordent des thématiques essentielles, telles que le recrutement, la gestion des talents, l'intégration des alternants, la transition numérique. Ces ateliers offrent des outils concrets et favorisent des échanges enrichissants entre pairs.

En 2024, 145 ateliers ont été organisés, réunissant 1 147 participants. Parmi ceux-ci, 47 ateliers ont été conçus sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques d'entreprises ou d'associations.

### Top 5 des ateliers

- Entretien professionnel ;
- Concevoir son plan de développement des compétences ;
- Formez autrement, optez pour l'Action de formation en situation de travail (AFEST) ;
- Construire sa marque employeur avec l'Apec ;
- Mettre en place un processus de recrutement performant.



© Gettyimages/Aleksandar Georgiev

## L'offre « Mieux vivre au travail »

Face aux enjeux actuels, tels que les nouvelles formes d'organisation, l'allongement des carrières et l'intensification des problématiques liées à l'usure professionnelle, il est crucial de renforcer les compétences collectives en matière de prévention et de santé au travail. C'est pourquoi, en 2023, l'OPCO Santé a lancé l'offre « Mieux vivre au travail ».

En 2024, 169 structures ont réalisé un diagnostic, contre 38 en 2023, afin d'évaluer leur niveau de maturité sur ce sujet et d'identifier les actions à mettre en place. À la suite de ces diagnostics, 161 actions de formation ont été menées, portant principalement sur la prévention du burn-out et la formation pour devenir référent QVCT.

## L'offre « Cap écologie »

Depuis 2023, notre offre de services conçue pour accompagner les adhérents dans l'intégration de la transition écologique à leurs pratiques a été lancée. Cette offre se structure autour de trois piliers : informer, conseiller/outiller et former.

### Résultats en 2024

880 structures informées et outillées, principalement les fonctions RH et formation, à l'aide :

- d'accompagnement en conseil RH ;
- de formations collectives ;
- de prestations de conseil RH sur les impacts RH et formation de la transition écologique ;
- de webinars ;
- d'ateliers.



© Gettyimages/Micdrag Ignjatovic

### La solution RH+ et la prestation de conseil RH en partenariat avec les DRIEETS/DREETS : des accompagnements sur mesure

Il s'agit d'accompagnements menés par un consultant expert référencé par l'OPCO Santé d'une durée moyenne de huit jours. Il permet, à partir d'un diagnostic des besoins RH (difficultés de recrutement, enjeux de transformation digitale ou environnementale, évolution des compétences, sécurisation des parcours...), de structurer un plan d'action sur mesure.

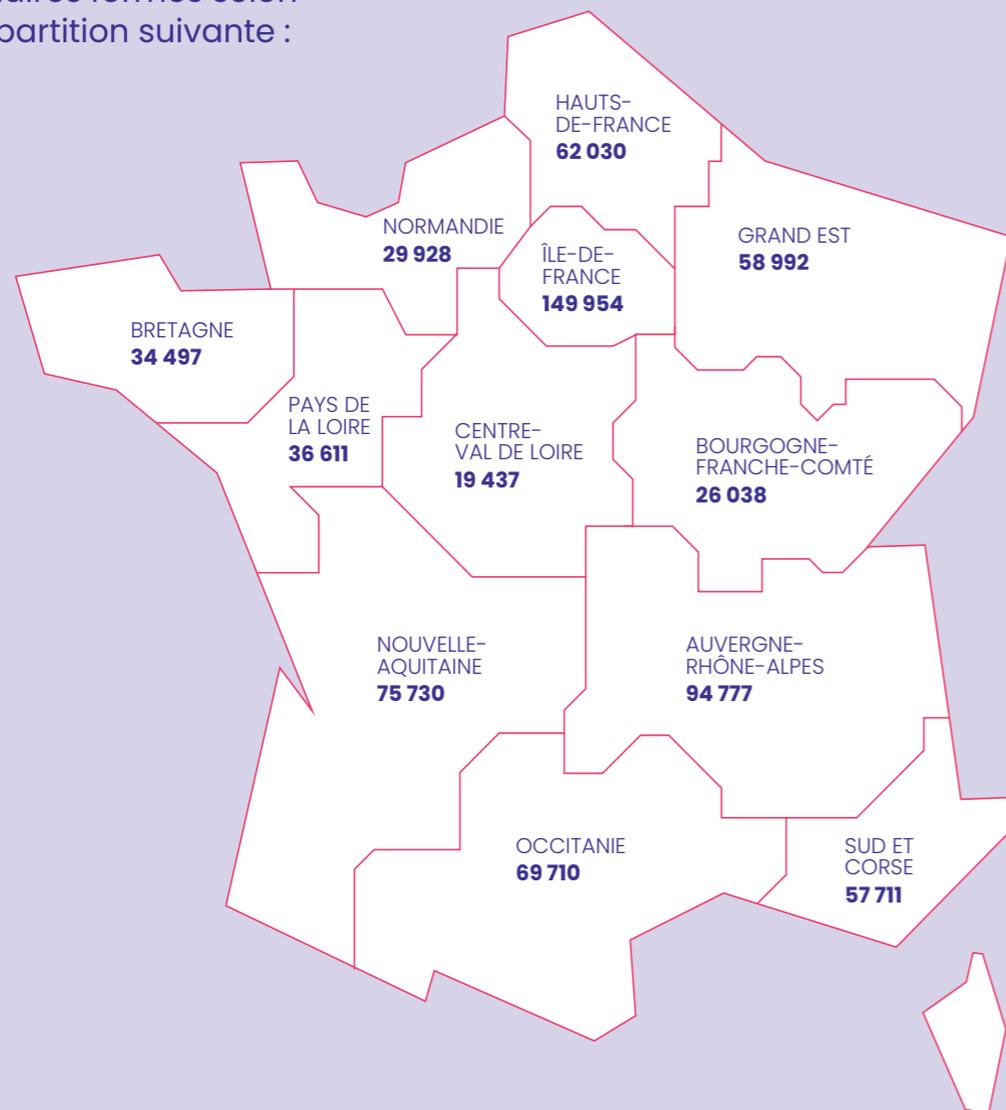
	2023	2024
Solution RH+ (SRH+)	247	228
Prestation de conseil en ressources humaines (PCRH)	72	85

**Les accompagnements RH sur mesure restent stables, avec une légère hausse de la PCRH cofinancée par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Directions régionales et interdépartementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).**

# En régions

**727 818**

stagiaires formés selon la répartition suivante :



GUYANE  
515

LA RÉUNION  
8 054

MARTINIQUE  
1 821

GUADELOUPE  
2 013

## Panorama des formations en régions

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
81 383  
94 777

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
22 669  
26 038

BRETAGNE  
29 042  
34 497

CENTRE-VAL DE LOIRE  
17 957  
19 437

GRAND EST  
52 103  
58 992

GUADELOUPE  
1 593  
2 013

GUYANE  
851  
515

HAUTS-DE-FRANCE  
57 650  
62 030

ÎLE-DE-FRANCE  
127 462  
149 954

LA RÉUNION  
6 040  
8 054

MARTINIQUE  
1 694  
1 821

NORMANDIE  
25 871  
29 928

NOUVELLE-AQUITAINE  
66 249  
75 730

OCCITANIE  
62 073  
69 710

PAYS DE LA LOIRE  
32 187  
36 611

SUD ET CORSE  
49 014  
57 711

### Nombre total de stagiaires

2023 2024

Conception et réalisation : **WAT** - agencewat.com - 2503\_06110.

Ce document est imprimé sur un papier 100 % recyclé. Afin de réduire notre impact sur la planète, nous collaborons avec des imprimeurs labellisés Imprim'Vert®.



[www.opco-sante.fr](http://www.opco-sante.fr)

Suivez-nous sur    

Données arrêtées en février 2025.

